

TRF & PEG actu

DU 1^{er} NOVEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019



La Trading Region France a été mise en service avec succès le 1^{er} novembre 2018, pour un prix du gaz unique en France, une place de marché liquide et attractive, ainsi qu'une sécurité d'approvisionnement renforcée.

Prix et liquidité du PEG

0,02€
/MWh

PEGN-TTF :
0,00€/MWh*
TRS-TTF :
1,68€/MWh*

de **spread moyen end-of-day** entre le PEG et la place de marché néerlandaise. Ce spread est très faible malgré une augmentation début janvier probablement due à la vague de froid combinée aux restrictions sur les stockages. Avec une moyenne de 23,7 €/MWh, le prix day-ahead du PEG est très corrélé et proche à celui du TTF, comme l'était l'ex-PEG Nord.

* : de janvier 2017 à octobre 2018

2 545
GWh

PEGN :
2 095 GWh*
TRS :
535 GWh*

échangés sur le PEG chaque jour, comparables aux volumes échangés précédemment sur le PEG Nord et la TRS réunis, alors qu'une partie des échanges était due à la liaison Nord-Sud.

* : de janvier 2017 à octobre 2018

111

105*

acteurs actifs au PEG en janvier 2019. Ce nombre est en constante augmentation. Par ailleurs, 11 nouveaux contrats d'acheminement ont été signés chez GRTgaz, portant le nombre total d'expéditeurs à 150 contre 139 en octobre 2018.

* : moyenne des acteurs actifs de janvier 2017 à octobre 2018

Surveillance de l'atteinte des limites du réseau

La fusion des zones a été rendue possible par la combinaison d'investissements raisonnés et de mécanismes contractuels pour gérer les limites résiduelles du réseau.

Depuis le 1^{er} novembre 2018, **une seule limite a été atteinte** : la limite S1 (dans le sud-ouest de la France), pendant la nuit du 3 décembre 2018. Cette limite a pu être gérée sans faire appel au spread localisé, grâce au déclenchement des mécanismes préalables (coupure de l'interruptible et arrêt des ventes).

1 jour en alerte rouge*, soit 1% du temps

0 spread localisé**

0 restriction mutualisée***

0€ de coût total des spreads localisés

* : nombre de jours où au moins une limite (ou congestion) a été atteinte. ** : mécanisme principal pour gérer les limites, via un appel au marché.

*** : mécanisme de dernier recours